

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 août 2016

L'an deux mille seize, le samedi 13 août à neuf heures trente, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le cinq août, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Sébastien NORMAND, Marylaure POULIQUEN, Françoise RAOULT, Jacques POULIQUEN, Armelle CAROFF-BLOC'H, Marc MADEC, Monique KERMARC, Emilie MESSAGER, Patrick LE MERRER, Hervé DERRIEN, Yvon POULIQUEN, Pierre-Antoine DEAL, Jocelyne PROUFF, Frédérique STEPHAN, Erwan PIERRE, Nicolas LOZACH.

Absents excusés : Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Marylaure POULIQUEN), Ronan PRUD'HOMME (pouvoir donné à Sébastien NORMAND), Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Carolyn ENGEL-GAUTIER (pouvoir donné à Patrick LE MERRER), Josselin BOIREAU (pouvoir donné à Hervé DERRIEN), Françoise GALLOU (pouvoir donné à Stéphane LOZDOWSKI), Hélène RUMEUR (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Florence CHARLOU, Marie-Aude LE BORGNE, Thierry BOURGOIN, Sophie GALLOUEDEC (pouvoir donné à Pierre-Antoine DEAL, Yves ROLLAND, Jean-Pierre MAZE, Mickaël DOSSAL, Jean-Pierre CHEVER

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 19 Votants : 27 Quorum : 17

Jocelyne PROUFF a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire procède à l'appel des membres présents et précise que ce conseil municipal est une séance de conseil municipal extraordinaire ayant un seul point à l'ordre du jour.

---

### **OBJET : AVIS SUR CONSULTATION du PUBLIC – REQUETE DE LA SOCIETE CRENN TRAVAUX PUBLICS**

Madame le Maire rappelle qu'une enquête publique diligentée par la Préfecture à la demande de la société CRENN TP de Saint-Martin-des-Champs en vue de l'installation d'une zone de stockage de déchets inertes de classe 3 s'est tenue en mairie du 5 juillet au 1<sup>er</sup> août 2016. Le délai légal de 15 jours expirant le 15 août et ce dernier étant férié, il faut impérativement délibérer avant cette date butoir et transmettre l'avis du conseil municipal à la Préfecture du Finistère le 13 août 2016.

Madame le Maire cède ensuite la parole à Mme Françoise RAOULT, adjointe déléguée, qui présente brièvement le dossier, ce dernier ayant déjà été exposé lors de la séance du 7 juillet dernier.

La société CRENN TP a plusieurs compétences dont la société CRENN environnement qui recycle au maximum les déchets inertes suite aux démolitions. A la recherche d'un lieu de stockage pour les déchets ultimes, non recyclables à Saint-Martin-des-Champs et non valorisés (classe 3), elle souhaite exploiter l'ancienne carrière située au lieu-dit Vallon du Pont. Actuellement surfaces agricoles, propriété d'une SCI dont M.CRENN est co-gérant, l'installation sur ce site serait plus facile car loin des habitations avec un impact réduit sur l'entourage.

La provenance émanant exclusivement de Saint-Martin-des-Champs, les déplacements se feraient uniquement du site de Saint-Martin-des-Champs à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner au lieu-dit Vallon du Pont soit 6 km.

Le projet prévoit de réaliser quatre alvéoles de 5 mètres de profondeur chacune d'une durée de vie de 35 ans.

Le coût financier de l'aménagement s'élève à 102 505 € HT.

Les diverses autorisations ont été actées.

L'entreprise s'engage à ne pas faire travailler son personnel les week-ends et jours fériés.

Mme le Maire demande aux membres présents qui ont visité l'entreprise CRENN TP le jeudi 28 juillet 2016 de nous faire part de leur ressenti.

S'ensuit une discussion sur le sujet.

M. Patrick LE MERRER a trouvé la visite très intéressante.

M. Stéphane LOZDOWSKI précise que le revêtement des voies piétonnes est issu de ces recyclages.

M. Yvon POULIQUEN ajoute que la DREAL (administration) n'a pas la même vision de la classe 3.

Mme le Maire rappelle l'intérêt à valoriser ce type de déchets.

Mme Marylaure POULIQUEN précise que l'accès se fera par le Vallon du Pont.

M. Jacques POULIQUEN questionne Mme le Maire sur la taille des alvéoles et après un rapide calcul de tête, il précise que pour 4 alvéoles représentant environ 25 000 m<sup>3</sup> en 35 ans cela devrait représenter une moyenne de 2 camions par semaine. Ce qui ne devrait pas trop gêner la circulation.

Mme Armelle CAROFF s'interroge sur les indications aux usagers de la route pour l'entrée et la sortie des camions à cet endroit-là.

Pour conclure, Mme le Maire donne lecture du courrier de la mairie de Pleyber Christ en date du 7 juillet 2016 qui fait ressortir les observations suivantes :

- L'exploitant devra veiller à ce que le circuit de desserte mis en place par la RN12 et les routes départementales 712 et 785 soit bien respecté par les camions. En effet, la structure des voies communales que les véhicules seraient tentés d'emprunter n'est pas adaptée à ce supplément ni à ce type de trafic.
- L'importance également de respecter la limitation de vitesse (70 km/h) mise en place dans la traversée du village du Vallon du Pont.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable dans le cadre de ce dossier de consultation du public.**

Avant de clore la séance, Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une invitation au cirque sur l'eau est à disposition en mairie pour une représentation le samedi 20 août 2016 à 14 h 30 à Landivisiau.

**Clôture de la séance à 10 h 00**

Affiché le 18 août 2016.

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	